

Conseil communal de Jalhay du 20 novembre 2023

13 points ont été abordés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a approuvé :

- la convention de constitution de servitude en terrain privé appartenant à l'Administration communale relative à l'alimentation électrique du chemin du Soirfa (à la sortie de Solwaster).
- les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des Intercommunales IMIO et AQUALIS et ceux des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du Centre d'accueil « Les Heures Claires du mois de décembre 2023.
- la répartition des subsides 2024 aux associations. Les subsides sont identiques à ceux de l'année passée. La commune de Jalhay reste généreuse par rapport à ses voisines ; mais la manière de déterminer les montants attribués aux ASBL continue à faire polémique auprès de l'opposition.
- les conditions de marché relatives à l'aménagement du Chemin du Sang dans le cadre du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI). Le chemin sera rendu plus praticable en le réaménageant. Ce dernier permettra d'aller de la route de Limbourg à Tiège jusqu'au Château de Sart de manière sécurisée pour les piétons et les PMR. Le montant des travaux est estimé à \pm 215000 €, subsidié à hauteur de 151500 €.
- les conditions de marché concernant l'aménagement à l'Administration communale (isolation du bureau de la directrice générale et des locaux de marchés publics :18583 €, remplacement des fenêtres de toit au service du personnel :10527 €, peintures : 5592 € ; isolation avec des billes dans le vide entre le bloc et la brique dans la salle du conseil :11664 €, remise en conformité de l'alarme \pm 5000 €, ...).

Malgré l'avis négatif du groupe Oser, le Conseil a approuvé :

- la sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de construire une nouvelle bibliothèque à Sart. Actuellement, la bibliothèque a déménagé provisoirement à l'école de Sart. Le groupe Oser aurait cependant souhaité que la bibliothèque réintègre le bâtiment du CPAS après les travaux, vu que BPOST a définitivement quitté ce dernier. De toute façon, le local destiné à BPOST aurait été trop petit pour accueillir la bibliothèque, explique le groupe Choisir Ensemble.
- les conditions de la mise en concurrence des services financiers relatives aux emprunts destinés au financement des dépenses extraordinaires 2023.

En dépit de l'abstention des groupes Choisir Ensemble et Oser, le Conseil a approuvé :

- la première modification budgétaire ordinaire de l'exercice 2023 du C.P.A.S. où toute une série d'articles budgétaires non utilisés ont été supprimés afin de rendre le budget plus lisible.
- la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2023 du C.P.A.S. (on note la vente de 3 terrains à Priesville pour la somme de 385000 € qui sera rétrocédée à la commune).

Nonobstant l'abstention du groupe Oser, le Conseil a approuvé la modification budgétaire extraordinaire n° 2 de l'exercice 2023 du C.P.A.S. concernant l'achat du logiciel EOS

permettant la gestion complète des services sociaux (montant de l'achat : 16900 € - subside 15875 €).

Dans les divers, nous apprenons que :

- les travaux de voirie rue de l'école à Sart provoquent de gros désagréments (difficultés d'accès à l'école et aux riverains). Malheureusement, ces travaux n'ont pas pu se faire pendant les congés scolaires. On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs, a déclaré la majorité.
- le remblai de pierres au début du chemin des Vaches a été réalisé il y a 2 ans à la demande de la commune pour empêcher les eaux de descendre au bas du chemin et permettre leur évacuation latéralement dans les prairies.
- la route à proximité de la chapelle d'Arbospine est très abîmée, mais elle ne sera pas rénovée à court terme.
- les caméras de surveillance pour empêcher les dépôts sauvages ne pourront pas être placées tant que la police des Fagnes n'aura pas fait la demande pour l'installation de panneaux avertissant la présence de caméras.

Le prochain communal aura lieu le 18 décembre 2023.

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous inviter à participer à notre sondage sur la mobilité et la sécurité routière accessible à l'adresse web <https://www.actions-citoyennes.be/plateforme-citoyenne>. Un grand merci pour votre participation.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC